

Décision n° CODEP-DEU-2018-025040 du 31 mai 2018 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant modification de la domiciliation d'un organisme agréé mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-95 à R. 1333-97 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-29 à R. 4451-37 ;

Vu la décision n° 2010-DC-0191 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 juillet 2010 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes mentionnés à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Vu la décision n° CODEP-DEU-2016-049939 du 30 décembre 2016 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant renouvellement d'agrément d'un organisme ;

Vu la décision n° CODEP-DEU-2017-032445 du 7 juillet 2017 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant modification de la liste des agences incluses dans l'agrément d'un organisme ;

Vu le courrier de Monsieur Bertrand MARTIN, président de la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION, en date du 20 septembre 2017 informant l'Autorité de sûreté nucléaire du changement de domiciliation de BUREAU VERITAS EXPLOITATION et les documents annexés au courrier,

Décide :

Article 1^{er}

Dans la décision d'agrément susmentionnée du 30 décembre 2016, l'adresse de l'organisme BUREAU VERITAS EXPLOITATION est remplacée par l'adresse du siège social sise au 8, cours du triangle, CS20098 - 92937 Paris la Défense Cedex.

L'échéance et les domaines de l'agrément restent inchangés comme indiqué en annexes.

Article 2

La liste de l'ensemble des organismes agréés pour les contrôles en radioprotection, mise à jour à la date de la présente décision, est publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Article 3

Le directeur général de l'ASN est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'organisme BUREAU VERITAS EXPLOITATION et publiée par insertion au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 31 mai 2018,

Signé par

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
l'inspecteur en chef,**

Christophe QUINTIN

ANNEXE 1

à la décision n° CODEP-DEU-2018-025040 du 31 mai 2018 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant modification de la domiciliation d'un organisme agréé mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique

Nom de l'organisme : **BUREAU VERITAS EXPLOITATION**

Numéro d'agrément : **OARP0036**

Domaine(s) d'agrément :

Le domaine d'agrément est défini par le croisement d'un secteur d'activité, d'une catégorie de sources de rayonnements ionisants et d'éventuelles conditions limitatives :

- le secteur « **médical** » regroupe les activités nucléaires et radiologiques destinées à la médecine préventive et curative, y compris les examens médico-légaux, à l'art dentaire, à la biologie médicale et à la recherche biomédicale ;
- le secteur « **vétérinaire** » regroupe les activités nucléaires et radiologiques destinées à la médecine vétérinaire ;
- le secteur « **industrie et recherche** » regroupe les activités nucléaires, au sens de l'article L. 1333-1 du code de la santé publique, à l'exclusion des activités des secteurs « médical » et « vétérinaire ».

Secteurs d'activité Catégories de sources de rayonnements ionisants	Médical	Vétérinaire	Industrie et recherche
Radionucléides en sources scellées	Agréé jusqu'au 30/11/2021	Agréé jusqu'au 30/11/2021	Agréé jusqu'au 30/11/2021
Radionucléides en sources non scellées	Agréé jusqu'au 30/11/2021	Agréé jusqu'au 30/11/2021	Agréé jusqu'au 30/11/2021
Appareils électriques émettant des rayonnements ionisants (dont générateurs électriques de rayons X)	Agréé jusqu'au 30/11/2021	Agréé jusqu'au 30/11/2021	Agréé jusqu'au 30/11/2021
Accélérateurs de particules	Agréé jusqu'au 30/11/2021	Agréé jusqu'au 30/11/2021	Agréé jusqu'au 30/11/2021
Conditions limitatives	-	-	Hors INB

ANNEXE 2

à la décision n° CODEP-DEU-2018-025040 du 31 mai 2018 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant modification de la domiciliation d'un organisme agréé mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique

Nom de l'organisme : BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Numéro d'agrément : OARP0036

Liste des agences :

Nom	Ville	Adresse
DIRECTION REGIONALE IVS Paris et Petite Couronne IDF	ROMAINVILLE	Immeuble Quadrium Sud 17, rue Louise Dory 93231 ROMAINVILLE Cedex
DIRECTION REGIONALE IVS Grande Couronne IDF & Contrats Nationaux DRS IDF	EVRY	Immeuble la Vanoise 6-18, rue du Pelvoux Courcouronnes 91019 EVRY Cedex
DIRECTION REGIONALE Grand Est	STRASBOURG	4, rue du Parc Oberhausbergen 67088 STRASBOURG Cedex 2
DIRECTION REGIONALE Aquitaine Charentes Limousin	CANEJAN	Parc d'activité Actipolis 40, avenue Ferdinand de Lesseps Canejan 33612 CESTAS Cedex
DIRECTION REGIONALE Ouest	SAINT-HERBLAIN	8, avenue Jacques Cartier Atlantis 44807 SAINT-HERBLAIN Cedex
DIRECTION REGIONALE Méditerranée	AIX EN PROVENCE	37-39, parc du Golf Pichaury CS 20512 13593 AIX EN PROVENCE Cedex 3
DIRECTION REGIONALE Outremer	AIX EN PROVENCE	37-39, parc du Golf Pichaury CS 20512 13593 AIX EN PROVENCE Cedex 3
DIRECTION REGIONALE Pyrénées Languedoc Roussillon	TOULOUSE	12, rue Michel Labrousse Bât.15 BP 64797 31047 TOULOUSE Cedex 1
DIRECTION REGIONALE Nord Pas de Calais Picardie	VILLENEUVE-D'ASCQ	27, allée du changement BP 336 59666 VILLENEUVE-D'ASCQ Cedex
DIRECTION REGIONALE Rhône Alpes Auvergne	DARDILLY	16, chemin du Jubin BP 26 69571 DARDILLY Cedex
DIRECTION REGIONALE Normandie Centre	BOIS-GUILLAUME	Technoparc des Bocquets 110, allée Robert Lemasson 76235 BOIS-GUILLAUME